

Cation bancaire en cas liquidation d'une société

Par matic, le 20/01/2021 à 10:30

Bonjour

Dans le cas d'une liquidation de société, pour laquelle je me suis porté caution auprès de la banque pour un prêt, est ce qu'il est possible de négocier avec la banque pour réduire le montant dû?

Merci de votre aide

Par youris, le 20/01/2021 à 10:40

bonjour,

seule votre banque peut répondre à cette question, mais comme vous avez signé un acte de cautionnement, la banque va sans doute exiger son aplication.

vous pouvez consulter ce lien:

https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/moyens-defense-caution-poursuivie-paiement-1210.htm

salutations